

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Date : 29 juin 2026****Objet : Autorisation de signer une convention de formation complémentaire annexée au contrat d'apprentissage****N° 2026-06-29/29**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois de juin, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Frédéric GOUTAUDIER, Sylvie GALLAND, Marie-Françoise DESORMIERE, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Alain CONTAL, Cornelis DROST, Valérie BIBUS, Christophe REGNY, Corinne LASSAIGNE, Béatrice GONTARD, Dominique MUZELLE, Carole SYLVESTRE, Christelle DUBOUIS-BAGLAN, Thomas DALBEIGUE, Othylie DUBOUIS et Yonan GOUTAUDIER.

Absente : Mme Romane BOUILLET.

Absents excusés : MM. Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD et Philippe CREMONT.

Procurations : M. Jean-Pierre SAPT à Mme Monique REMONTET, M. Didier PICARD à M. Dominique MUZELLE et M. Philippe CREMONT à M. Laurent BELUZE.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 juin 2026.

Secrétaire de séance : M. Frédéric GOUTAUDIER.

Dans le cadre du recrutement d'un apprenti par la commune, Madame Sylvie GALLAND, Adjointe au maire déléguée aux finances, à l'administration générale et aux ressources humaines indique qu'il est envisagé de conclure une convention de formation complémentaire annexée au contrat d'apprentissage.

Cette convention tripartite est conclue entre la commune, l'entreprise d'accueil et l'apprenti. Elle a pour objet de permettre à l'apprenti de bénéficier, au sein d'une autre entreprise, d'une partie de sa formation pratique afin d'acquérir des compétences liées à l'utilisation d'équipements, de techniques ou de savoir-faire qui ne sont pas mis en œuvre au sein des services communaux.

La convention définit notamment les modalités d'accueil de l'apprenti dans l'entreprise, les obligations respectives des parties, les dispositions financières applicables, ainsi que les horaires et le lieu d'exécution de cette période de formation complémentaire.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Vu la délibération n°2026-04-27/06 du 27 avril 2026 relative au recours à un contrat d'apprentissage pour un apprenti préparant un BTS Aménagements Paysagers au Lycée de Chervé à compter de la rentrée scolaire 2026 ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le principe de la mise en place d'une formation complémentaire dans le cadre du contrat d'apprentissage conclu par la commune ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite de formation complémentaire annexée au contrat d'apprentissage, conclue entre la commune, l'entreprise d'accueil et l'apprenti et tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Renaison, le 30 juin 2026

Le Secrétaire de Séance,
Frédéric GOUTAUDIER

Le Maire,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201824-20260629-2026-06-29_29-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/07/2026
Publication : 01/07/2026
Le Maire,
Laurent BELUZE